



TECHNICIEN/NE DE SUPPORT INFORMATIQUE

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre : Direction des Systèmes d'Information – Réf. 038250124000495
Date de diffusion : 24/01/2025
Nombre de poste : 1

Poste à pourvoir : 1^{er} avril 2025
Date limite de candidature : 24 février 2025

Date prévisionnelle de l'entretien : 12 mars 2025

Type d'emploi : Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement : Poste permanent

Cadre d'emplois : Des techniciens territoriaux – Catégorie B

Lieu de travail : Siège administratif - 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex

Temps de travail : Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)

Environnement de travail : Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.

La direction des systèmes d'information, de la communauté de communes le Grésivaudan, est composée de neuf personnes. Elle gère et administre les systèmes et réseaux informatiques, assure l'assistance utilisateurs, l'exploitation de l'infrastructure réseau, pour l'ensemble des équipements de la collectivité.

Descriptif du poste : Au sein de l'équipe Support utilisateurs et gestion du parc informatique, vous accompagnez au quotidien les agents de la collectivité dans l'utilisation de l'outil informatique et téléphonique. Vous assurez les interventions techniques et vous mobilisez s'il y a lieu les compétences et services nécessaires à la remise en marche du poste de travail. Vous participez au maintien à jour de l'inventaire matériel par l'outil de gestion du parc. Cette offre s'inscrit dans le cadre d'une **création de poste**.

Missions : **Accompagner au quotidien les agents de la collectivité dans l'utilisation de l'outil informatique et téléphonique**

- Identifier et diagnostiquer les causes des dysfonctionnements et pannes
- Assurer les interventions techniques sur les postes utilisateurs (sur les sites du Grésivaudan et à distance) : assistance, support technique, dépannage
- Mobiliser s'il y a lieu les compétences et services nécessaires à la remise en marche du poste de travail (compétences internes, SAV du fournisseur...)
- Enregistrer dans l'outil de gestion des incidents les éléments de résolution du problème
- Rédiger des supports utilisateurs et des procédures d'utilisation
- Sensibiliser les utilisateurs sur la sécurité informatique et sur les bonnes pratiques, le cas échéant lors de sessions d'information

Assister le responsable du support dans la gestion du parc informatique

- Installer, configurer et entretenir les postes de travail (PC, téléphonie fixe, téléphonie mobile, périphériques, systèmes d'exploitation...)
- Installer des logiciels (bureautiques, utilitaires...)
- Mettre en place le poste de travail sur son lieu d'exploitation

- Utiliser GLPI pour la gestion de parc informatique (affectation, lieu, changement)
- Mener à la demande du responsable du support des projets d'améliorations
- Créer des masters et packages permettant les déploiements sur les postes de travail
- Rédiger et actualiser la documentation interne

Diplôme(s) :	Formation informatique (Bac + 2 souhaité)
Expérience(s) :	Expérience significative (minimum 2 ans) dans un poste similaire
Profil demandé :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Très bonne connaissance de la micro-informatique : matériels, logiciels (systèmes d'exploitation, mise à jour, utilitaires...) ✓ Connaissance de base des protocoles réseau (tcp/ip) ✓ Connaissance des serveurs Windows (Active Directory, gestion des droits) ✓ Connaissance du fonctionnement du système de téléphonie sur IP ✓ Connaissances de sécurité en matière de systèmes d'information ✓ Connaissances du fonctionnement des antivirus centralisés ✓ Connaissance des outils de prise de main à distance ✓ Connaissance des systèmes d'exploitation des téléphones portables : Android, IOS ✓ Connaissance du logiciel GLPI ✓ Connaissance du référentiel de bonnes pratiques ITIL <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adaptabilité à un contexte informatique très évolutif avec nécessité d'actualisation régulière des connaissances, veille technologique permanente ✓ Méthodologie de la gestion de parcs ✓ Capacité de rédaction de comptes rendus techniques d'intervention ✓ Réactivité, gestion de situations d'urgence ✓ Aptitudes relationnelles et pédagogiques ✓ Discrétion, méthodologie, rigueur ✓ Permis B exigé
Rémunération :	Salaires minimum par mois de 1836.19 € brut (échelon 1) + 450 € brut prime fonction + prime complémentaire équivalente à 1/12 ^{ème} de la rémunération
Avantages :	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du temps de travail • Télétravail. • Tickets restaurant avec participation de 60% employeur. • Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an) • Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe). • Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.
Procédure :	<p>Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : https://www.le-gresivaudan.fr/emploi ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.</p> <p>Pour les agents titulaires de la fonction publique, merci de joindre votre dernier arrêté de situation administrative à votre candidature.</p>
Contact :	Pour tout renseignement sur le poste contacter : M. Franck ROSSET : frosset@le-gresivaudan.fr / 04.76.08.04.57
Règle statutaire :	Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2 ^o du CGFP).
Travailleurs handicapés :	Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.